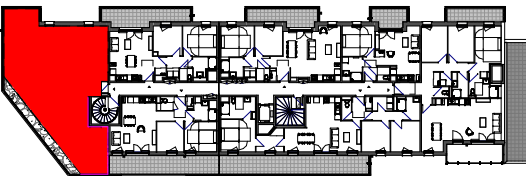


COUR GABRIEL
Caen

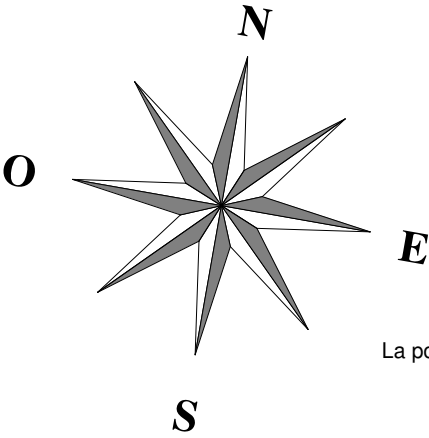
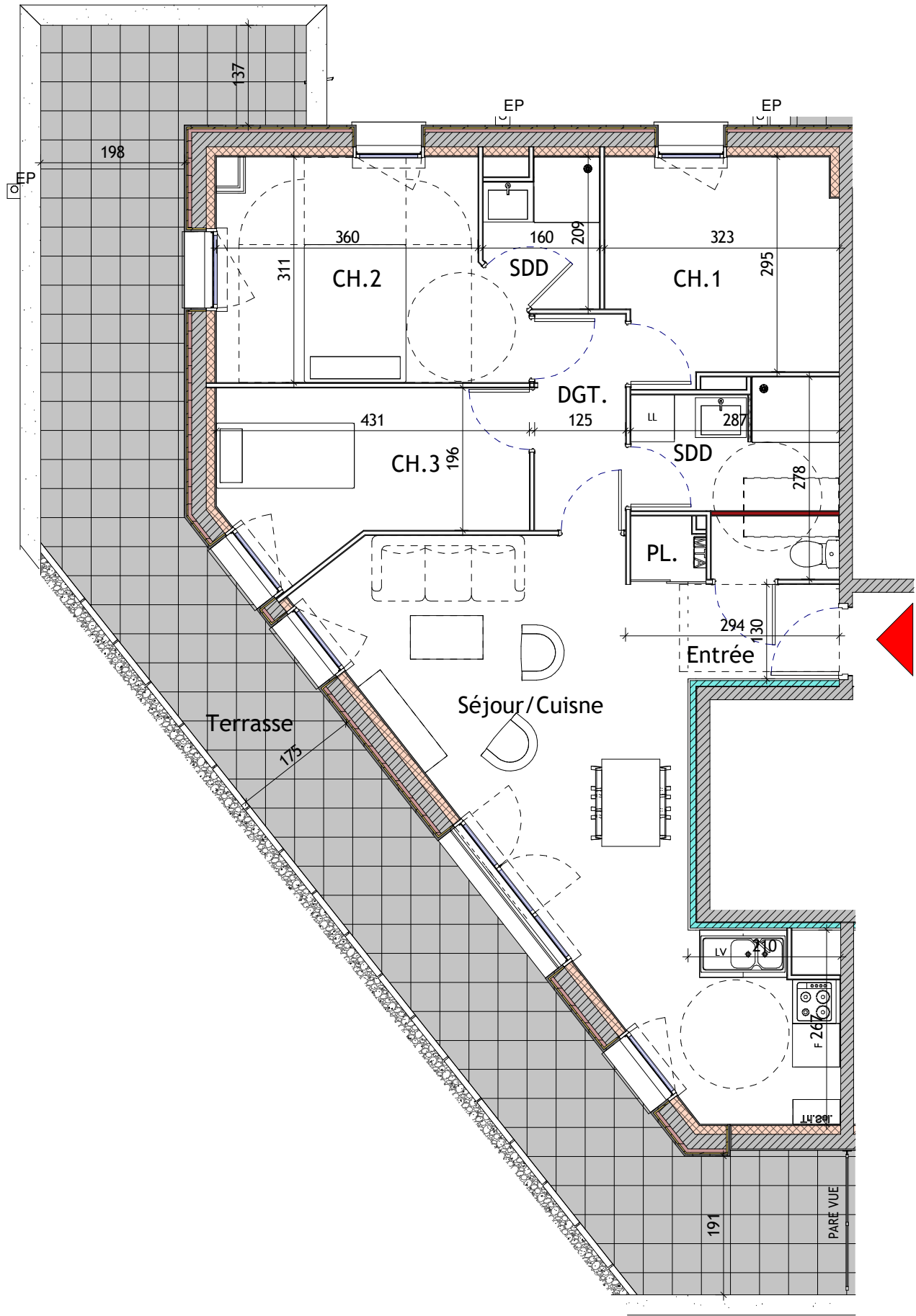
Niveau	Typologie	Numéro
R+4	T4	LB402

PIECES	SURFACES
Séjour/Cuisne	28,15 m²
DGT.	3,72 m²
CH.3	9,16 m²
Entrée	2,70 m²
CH.1	9,40 m²
CH.2	11,90 m²
SDD	2,88 m²
SDD	6,50 m²
PL.	0,85 m²
	75,26 m²
Terrasse	42,50 m²
SURFACE TOTALE =	117,76 m²

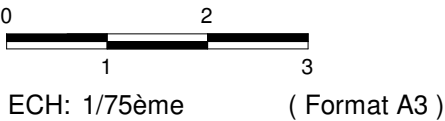
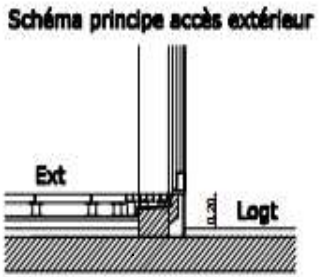


Légende :	MTA = Module Thermique Autonome BEC = Ballon d'eau Chaude CC = Chassis Coulissant VR = Volet Roulant PF = Porte Fenêtre F1 = Fenêtre avec allège vitrée PE90 = Porte palière PPxx = Porte de distribution PCoul = Porte Coulissante Placard TV = Trappe de Vilette SdB = Salle de bain SdD = Salle de douche PL = Placard HSP = Hauteur Sous Plafond HSFP = Hauteur Sous Faux Plafond	Branchements et Attentes pour : E = Evier LV = Lave vaisselle LL = Lave Linge F = Réfrigérateur Fo = Four + Plaque H = Hotte
Différence de niveau 20 cm maximum pour accès aux terrasses	Faux Plafond ou Soffite Hauteur mini. 2.20m	Cloison Fusible

Plan établi le : 01/07/025	Plan modifié le : 15/01/26
-------------------------------	-------------------------------



La position des soffites n'est pas contractuelle et n'est pas représentée sur ce plan. Des poteaux de structure pourront être ajoutés ou ajustés.



NOTA: Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations intentionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution ou contraintes administratives/réglementaires. Les surfaces données sont approximatives. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces sauf précisions. Les surfaces sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1). Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les éléments de mobilier (meubles, appareils ménagés et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance de l'avertissement suivant: Les modifications sont susceptibles d'être apportées aux plans des appartements en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimenctions libres, le positionnement des baies ainsi que les équipements.